LE BULLETIN

COMMUNE DE SAUVELADE
ANNEE 2023

Mardi 11h00 à 12h30 et Vendredi 16h00 à 17h00

Tél. 05 59 67 60 59 Mail : mairiesauvelade@gmail.com

Sites : www.sauvelade.fr et www.gitedetape-pttlaa.fr

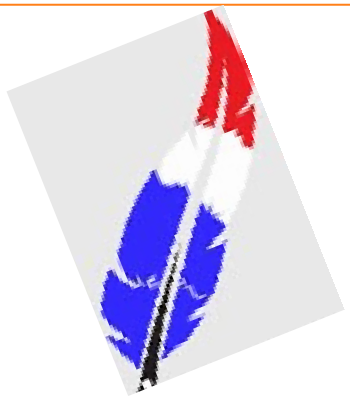

LE MOT DU MAIRE

Chers Sauveladaises, Sauveladais,

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.
Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés.
Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin.
2023 nous a permis de terminer la rénovation de l'école et la création de la réserve d'incendie.
Je tiens à remercier les entreprises sous la surveillance de l'APGL d'avoir respecté les délais, les enfants ont ainsi pu reprendre possession de leur école dès la rentrée de septembre.
Nous avons aussi remis le terrain de pétanque à neuf et rafraichi le gîte.
Pour 2024, l'abbaye sera notre priorité. Après avoir défini, cette fin d'année avec l'architecte le projet final, il nous faut maintenant solliciter les différents financeurs pour nous accompagner au mieux dans cette réalisation. Quand nous aurons leur accord les travaux pourront démarrer. Aujourd'hui, le permis de construire a été déposé ainsi qu'une demande de subvention auprès de la préfecture.
Pour cette année, les taux d'imposition resteront inchangés.
En attendant de pouvoir nous retrouver nombreux lors des différentes manifestations festives du village, encore une fois bonne année à toutes et à tous.

Didier PLAA

ETAT CIVIL

Mariages

21.07.2023
Indiana CLEMENT et Thomas COGNY
30.12.2023
Alcina LOPES et Jean-Luc TUQUAT

Pacs

21.09.2023
Christelle MARLY et Renaud BERT

Décès

11.10.2023
Vincent PERY

Le budget

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes ont principalement augmenté grâce aux nouveaux loyers de l'abbaye et l'augmentation du nombre de nuitées au gîte.

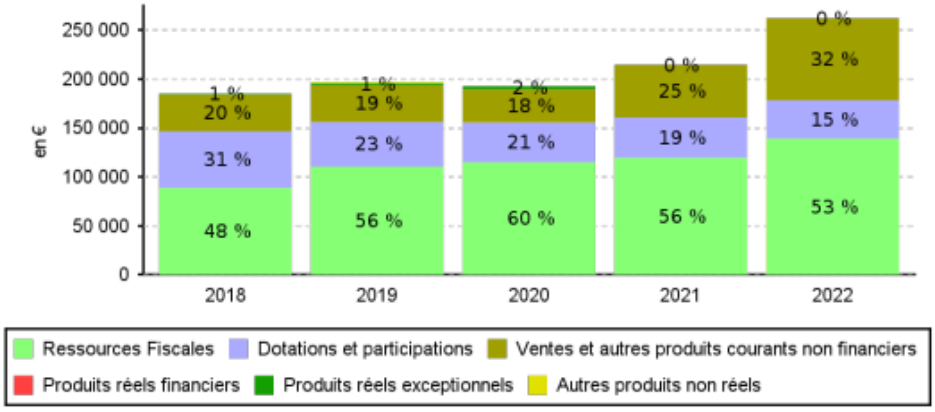

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont légèrement augmenté suite àl'inflation

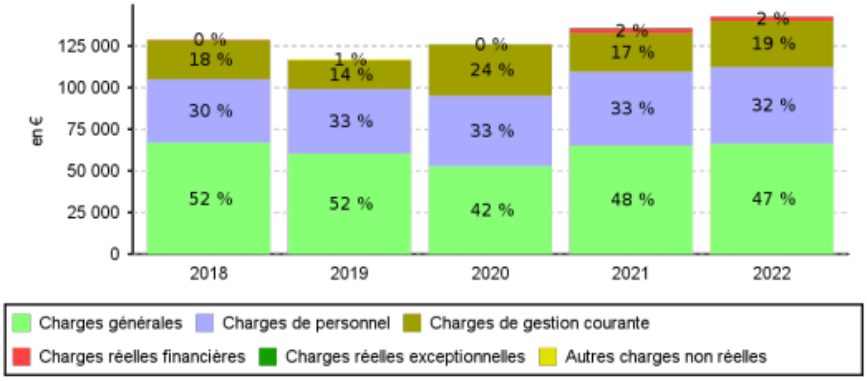

L'autofinancement net

Grâce à l'augmentation des recettes celui-ci est en net progrès

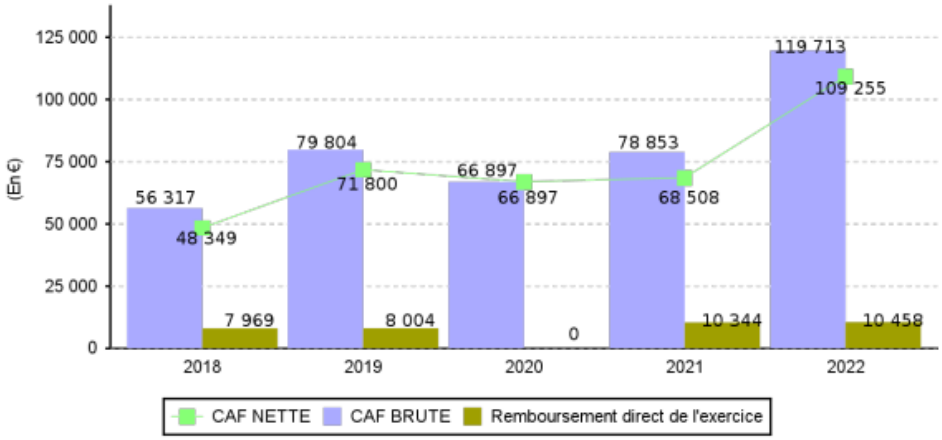

L'ÉCOLE

LES TRAVAUX

Avant

L'école a été entièrement rénovée et mise aux normes.
Le montant des travaux est de 245 908 € H.T.
Nous avons obtenu une subvention de 80 000 € de l'Etat et une autre de 46 589 € du Département.
Le solde a été autofinancé.

Toiture en cours de réfection

Dépose de l'ancien parquet.
Remplacement des menuiseries.
Isolation des murs.

Rabaissement et isolation du plafond.

Rénovation complète du préau

Après

Installation d'une rambarde de sécurité

Pendant les travaux, la classe s'est déroulée dans la salle du Conseil Municipal.
Tout le monde s'est bien adapté à ce changement temporaire qui nous a permis de palier à des dépenses supplémentaires.

Salle de classe avec son nouveau parquet

Sanitaires rénovés

Le nouveau préau

La page des enfants

Pendant l'année 2022-2023, nous avons fait beaucoup de choses. Nous avons rencontré l'auteur illustrateur Max DUCOS qui est venu dans la classe et il nous a appris à dessiner la perspective.

Nous avons fêté carnaval. Pendant la rencontre RPI, nous avons décoré monsieur carnaval qui a été brûlé après des chants et des danses.

Nous sommes allés à Brassempouy. Nous avons appris à faire du feu, à chasser avec un propulseur et une sagaie, à sculpter la dame de Brassempouy dans du plâtre. Nous avons également visité le musée.

Nous sommes allés visiter le collège de Mourenx sur une journée entière. Nous avons pu ainsi découvrir comment il fonctionne.

Nous sommes allés au Wow Park à Urrugne où on a fait de la tyrolienne, des toboggans avec des bouées...

Malheureusement nous n'avons pas pu pêcher à cause de la météo.

La fête de l'école s'est déroulée à la salle des fêtes de Sauvelade où nous avons dansé et chanté.

Pour Noël, grâce à l'APE, nous avons assisté à un spectacle sur le monde. Le Père Noël est venu nous apporter des cadeaux et nous avons eu un bon goûter.

Nous avons passé une bonne année avec maitresse.

Les enfants de l'école de Sauvelade

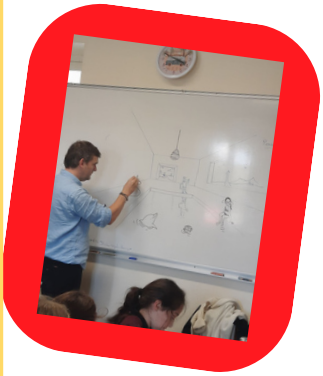

A la cantine, Sandrine BARBEREAU nous a quitté pour de nouveaux projets.
Nous la remercions pour son investissement auprès des enfants durant toutes ces années.
C'est Dany LAMARQUE qui lui succède auprès de Martine CAUBEIGT.

LES TRAVAUX

Pour respecter le schéma directeur de défense incendie, nous avons dû créer une réserve incendie enterrée de 120 m3 sur le terrain communal en face du bar l'Oustau Grigt.
Elle permettra la mise en sécurité du bourg.
Coût de l'opération 53.740 € avec une subvention de l'état de 20.490 €.

Nous avons remis en état le terrain de pétanque pour un coût de 6 837€ H.T Il a été étrenné lors du concours de pétanque organisé par le comité des fêtes. Depuis, il est régulièrement utilisé, et nous nous en réjouissons.

L'escalier de la mairie a également été rénové par la CCLO

2023 nous a permis de finaliser, avec l'architecte, le projet de réhabilitation de l'abbaye. Ci-dessous le plan du restaurant, de l'auberge collective (3 chambres avec une cuisine commune) et du parc extérieur. Les 2 appartements prévus à l'étage se feront ultérieurement.

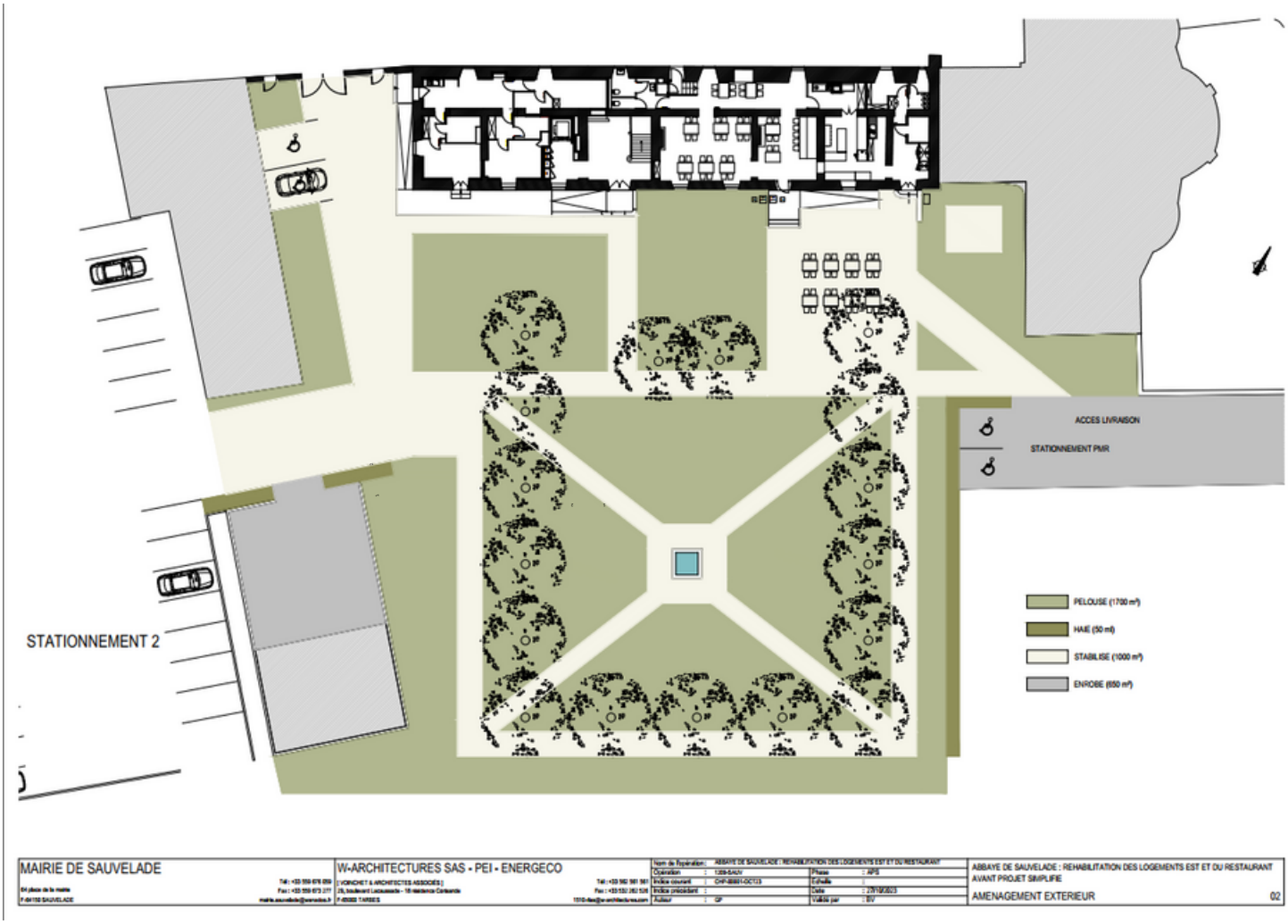

Le gîte est en cours de rafraîchissement : les chambres et la cuisine ont été repeintes.

Nous avons fait l'acquisition de nouvelles chaises pour la salle des fêtes.

les animations

les fêtes

En raison du bilan positif de l'année 2023, le comité des fêtes de Sauvelade remercie la municipalité,les villageois et les communes voisines pour leur présence sans faille aux évènements que nous organisons.
Merci pour votre contribution à la réussite de nos fêtes.
Merci à tous, de nous suivre et de nous soutenir depuis si longtemps, que cet engouement continue !

Nous vous attendons nombreux
les 5 et 6 juillet 2024
A très bientôt.

Le comité des fêtes

SI VOUS VOULEZ CONTACTER
LE COMITE DES FETES :
Enzo ANTUNES (président) 06.35.25.30.64

le rallye

A l'occasion du double passage du rallye d'Orthez à Sauvelade, les chasseurs et le comité des fêtes ont organisé un point de ravitaillement.

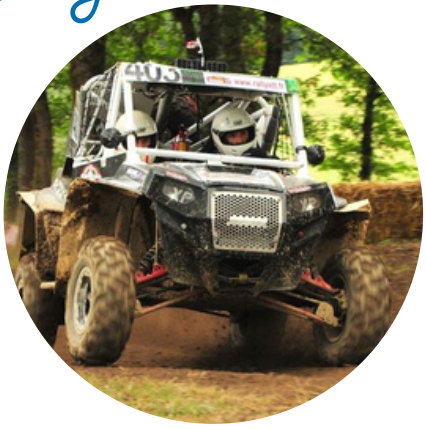

le téléthon

Cette année encore nous nous sommes mobilisé pour le Téléthon.
Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu présent, tous ceux qui nous ont aidé à organiser ce repas ainsi que nos partenaires, le restaurant du P'tit Laà de Sauvelade et l'endiverie de Maslacq.
Grace à vous tous, nous avons pû reverser 642€ à l'association du téléthon.

La Journée du Patrimoine.

La journée du patrimoine organisée par l'association SILVA LATA s'est déroulée le dimanche 17 septembre

À l'aide d'un plan et muni de votre téléphone, cette randonnée interactive, d'environ 5 km, facile et familiale, vous invitait à découvrir, à travers des sites naturels remarquables, le patrimoine vivant de la commune et son histoire.
À l'arrivée, une collation a été servie à tous les participants.

Le 11 novembre

Après avoir rendu hommage à ceux qui sont morts pour notre liberté,
c'est avec grand plaisir, que nous nous sommes retrouvés à la maison pour tous pour partager le verre de l'amitié suivi de notre traditionnel repas des ainés.

Le gîte

Cette année, notre gîte a encore fait une très bonne saison. Nous allons en profiter pour continuer à le rénover. (peintures, petit matériel etc....)
Après trois années passées à gérer le gîte communal, Véronique FRUTOS, pour raisons personnelles, a décidé de ne pas renouveler son contrat.

Nous cherchons donc une personne disponible pour la remplacer. Le travail consiste à s'occuper de l'entretien du gîte, prendre les réservations par téléphone ou par mail, accueillir les pèlerins et gérer les encaissements.

Pour tout renseignement ou dépôt de candidature, merci de vous adresser à la mairie.

ÉLABORATION DU PLUi DE LACQ-ORTHEZ

La communauté de communes de Lacq-Orthez élabore un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Prévu pour être finalisé à l'horizon 2025, ce document va fixer les règles d'utilisation du sol à l'échelle des 60 communes du territoire.

Vers un urbanisme durable et harmonisé à l'échelle de Lacq-Orthez

Après une réflexion collective engagée dès 2020, les élus de la communauté de communes ont décidé de se doter d'un PLUi afin de cadrer le développement du territoire à l'échelle cohérente de ce bassin de vie, tout en conciliant la réglementation nationale aux spécificités locales.

Pour répondre aux obligations de préservation des terres et des ressources naturelles, pour faire face aux risques climatiques accrus, mais aussi pour gagner en attractivité, **le PLUi visera à définir un modèle d'aménagement plus économe de l'espace, qui permette d'accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités sans fragiliser le cadre de vie.**

Tout en confortant les complémentarités entre villes et villages du territoire, il conjuguera toutes les politiques publiques portées par l'intercommunalité : habitat, espaces publics, mobilités, foncier économique, commerces, plan climat...

Étape 1 : définir les enjeux de Lacq-Orthez
Quel territoire d'ici à 2035 ?

- Diagnostic du territoire
- Projet d'aménagement et de développement durables

Étape 2 : créer des outils opérationnels
Où construire, quoi et comment ?

- Zonage du territoire (zones naturelles, agricoles, urbaines, à urbaniser…)
- Règlement d'urbanisme pensé pour chaque zone

Étape 3 : adopter un projet de territoire partagé
Pour une durée de 10 ans

- Entre nos 60 communes
- Entre les usages et les espaces

Calendrier prévisionnel

2022	Vote de l'élaboration du PLUi
2023	Lancement des études
2024	**Définition des outils opérationnels** **Arrêt du projet prévu en décembre**
2025	Consultation des partenaires, enquête publique et approbation finale

La concertation au fil de l'élaboration du plan

Parce que le PLUi concerne tous les acteurs du territoire, élus, habitants, société civile, entreprises, agriculteurs, la concertation est ouverte durant tout son processus d'élaboration. **Des réunions publiques ont été organisées en octobre 2023. D'autres le seront en avril 2024 puis début 2025.**

Jusqu'à septembre 2024, soit 90 jours avant l'arrêt du projet, le public peut formuler ses observations à tout moment :

- dans des registres d'expression libre aux accueils de l'intercommunalité à Mourenx et Orthez
- par courriel à concertation.plui@cc-lacqorthez.fr
- par courrier à Communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des Chênes BP 73 - 64150 Mourenx

Après l'arrêt du projet, prévu en décembre 2024, des réunions publiques et une enquête publique permettront d'exprimer son avis.

Toutes les informations et dates des prochaines réunions publiques sur **www.cc-lacqorthez.fr**

Extension des réseaux électriques

Pour rappel, le territoire d'énergie des Pyrénées Atlantiques (TE64) est maître d'ouvrage des travaux de raccordement électrique (extension du réseau public de distribution).
Jusqu'ici TE64, réalisait ces travaux en apportant les financements dédiés aux extensions des réseaux électriques ceci permettant de prendre en charge 80 % des coûts de raccordement, les communes s'acquittant de la différence auprès de TE64.
La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, a modifié les modalités de financement des raccordements électriques. Dorénavant, les coûts seront supportés par le demandeur d'autorisation de construire nécessitant une extension de réseau.

catnat.net
Observatoire permanent des catastrophes naturelles

Les fissures apparaissant sur les maisons ainsi que sur les terrasses, allées et bordures sont caractéristiques du phénomène de sécheresse/réhydratation des sols. Nous allons faire une demande de reconnaissance de catastrophes naturelles.

En cas de reconnaissance CATNAT, elle sera applicable à l'ensemble du territoire communal. Nous vous en ferons part, afin que vous puissiez réaliser les demandes nécessaires.
Si vous êtes concerné, vous pouvez dès à présent vous rapprocher de la mairie.

Planification des énergies renouvelables (EnR) et données

Les énergies renouvelables, c'est quoi ?
Les énergies renouvelables (EnR) sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées… Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible. Ces sources d'énergie, considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain, n'engendrent pas d'émissions polluantes. Elles permettent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour répondre à l'urgence climatique.
ions de gaz à effet de serre pour répondre à l'urgence climatique.

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes et du public un outil cartographique permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Que contient cette loi ?

4 axes pour une planification énergétique au plus près du terrain
La loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables est le volet législatif d'un grand plan d'accélération des énergies renouvelables, comportant de nombreuses mesures réglementaires.
Elle s'articule autour de quatre axes :

1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

Quels sont les 5 types d'énergie renouvelable ?

Énergie hydraulique
Énergie éolienne
Énergie solaire
Biomasse
Géothermie

Nous proposons de favoriser le photovoltaïque sur le bâti existant et les futurs bâtiments en zones constructibles. Cette proposition doit être soumise à consultation publique.
Un cahier permettant de recueillir vos observations sera mis en place à la mairie **du 1er au 15 mars 2024.**

A savoir !

Que faire lorsqu'un câble ou un poteau électrique du réseau public est tombé à terre ou dans un arbre ?
Surtout, ne les touchez pas et gardez vos distances, pour éviter tout risque d'électrocution.
Même sans les toucher, vous pouvez provoquer un arc électrique, appelé amorçage, qui entrainera une électrocution.
N'essayez pas de dégager un câble de la route par exemple, ou de tronçonner des branches à proximité.
La distance minimale de sécurité requise pour une ligne à haute tension est de 100 mètres. Elle est de 50 mètres environ pour les lignes à moyenne et basse tension.
Appelez immédiatement les secours.
Les pompiers en composant le **18** et/ou Enedis au **09.72.67.50.64**

Nous avons décidé de vous informer par mail sur diverses situations concernant notre commune : alertes météo, démarchages, info routes, renseignements divers.
Si vous êtes intéressés, vous devez vous inscrire auprès de la mairie.

Mardi 11h00 à 12h30
Vendredi 16h00 à 17h00
Tél. 05 59 67 60 59
Mail : mairiesauvelade@gmail.com

MOBILACQ **BOUGE !**

Le service de transport à la demande étend et simplifie son offre à partir du 2 janvier 2024.

Porté par la communauté de communes de LacqOrthez et la région Nouvelle-Aquitaine, ce transport collectif à la demande permet de se déplacer à moindre coût dans les communes de Lacq-Orthez, sur réservation téléphonique.
A compter du 2 janvier 2024, il fonctionnera aux mêmes horaires sur l'ensemble du territoire : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Alors qu'auparavant, 3 des 8 communes de destination (Arthez-de-Béarn, Monein et Sault-deNavailles) n'étaient desservies que quelques jours par semaine, le service sera ainsi étendu et simplifié pour les usagers, principalement des personnes ne disposant pas de véhicule personnel, jeunes ou personnes âgées.

Rappel du fonctionnement
Le service est ouvert à tous, à 2,30 € le trajet simple. Il est gratuit pour les moins de 11 ans et les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite.
Les réservations s'effectuent via une centrale téléphonique gérée par la région, dans les 7 jours précédant le trajet et jusqu'à 17h la veille de celui-ci : 0 970 870 870 (appel non surtaxé du lundi au samedi de 8h à 19h, hors jours fériés).

Le jour J, un mini-bus vient chercher l'usager à l'arrêt et à l'heure convenus, pour le déposer au point de destination demandé. Les billets sont vendus à bord. Chaque usager peut bénéficier d'un maximum de 20 trajets par mois.
Plus de 230 points de prise en charge sont répartis sur le territoire de Lacq-Orthez, avec au moins 1 arrêt par commune, pour rejoindre plus de 40 points de destination. Situés dans les 8 principaux pôles urbains, ils permettent d'accéder aux services du quotidien, administratifs, commerciaux ou de loisirs d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx, Lagor, Orthez, Puyoô et Sault-de-Navailles.
Liste et carte des arrêts sur www.cc-lacqorthez.fr et l'appli mobile Ma CCLO.
En 2022, 9 336 passagers ont utilisé Mobilacq. Les trois principaux motifs de déplacement étaient liés à des rendez-vous médicaux, des démarches administratives et des courses alimentaires.